

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 24/023/2008 – ÉFAI
12 août 2008

Informations complémentaires sur l'AU 268/06 (MDE 24/060/2006, 4 octobre 2006) et sa mise à jour (MDE 24/008/2008, 8 février 2008) – Prisonnier d'opinion / Préoccupations pour la santé

SYRIE Aref Dalilah (h), 65 ans, ancien doyen de la faculté d'économie de l'université d'Alep

Aref Dalilah a été libéré le 7 août à la faveur d'une amnistie présidentielle. Amnesty International se félicite de cette libération et espère qu'elle sera suivie de celle de tous les autres prisonniers politiques de Syrie.

Aref Dalilah avait été déclaré coupable par la cour de sûreté de l'État de « *tentative de modification de la constitution par des moyens illégaux* » en juillet 2002. Il avait été condamné à une peine de dix ans d'emprisonnement. Il est resté sept ans derrière les barreaux, en étant la plupart du temps maintenu à l'isolement dans le quartier des détenus politiques de la prison d'Adhra, à Damas.

L'état de santé d'Aref Dalilah s'est dégradé avant sa remise en liberté. Il souffre depuis février d'une embolie pulmonaire, d'une thrombose veineuse profonde, d'une inflammation du cœur et de diabète. En mai 2006, il a eu un accident vasculaire cérébral qui lui a causé une perte de sensibilité dans le côté gauche du corps.

Une fois libre, Aref Dalilah a déclaré : « *Je remercie tous les gens d'Amnesty International pour ce qu'ils ont fait et tous ceux qui ont participé à des actions en ma faveur. Nous nous battons ensemble pour la justice et la démocratie. Cette lutte se poursuit.* »

Contexte :

Aref Dalilah fait partie des dix personnalités qui ont été placées en détention en raison de leur rôle dans le « Printemps de Damas », et c'est lui qui a été condamné à la plus longue peine. On appelle « Printemps de Damas » la brève période, après l'arrivée au pouvoir du président Bachar el Assad en juillet 2000, durant laquelle les autorités ont permis une plus grande liberté d'expression et se sont montrées plus tolérantes à l'égard des activités en faveur de réformes.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions Urgentes pour le moment. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.